

**DEMANDE RESERVATION EMPLACEMENT PONCTUEL :
ASSOCIATIONS**

(Déposée avant le mercredi soir précédant le dimanche concerné).

En application de l'arrêté municipal n° 111-2010 en date du 02 décembre 2010, fixant les modalités d'occupation du marché de Thorigné-Fouillard, un emplacement est réservé aux associations thoréfoléennes.

Dans ce cadre, je souhaite réserver au nom de :

- l'association :
- Identité du demandeur :
- Fonction dans l'association :
- Tél. : _____ - Mail : _____ @

l'emplacement pour la-les date-s- suivante-s- :

-

(Tarification gratuite pour les associations à but non lucratif).

Je prends note que :

- Je me présente sur le marché aux mêmes conditions que les volants c'est-à-dire entre 7h30 et 08h30 même si l'animation ne débute que plus tardivement dans la matinée ;
- L'association demandeuse devra souscrire une assurance responsabilité civile pour sa présence sur le marché dominical ;
- Le présent formulaire devra être en possession du bénéficiaire lors de sa présence sur le marché hebdomadaire de Thorigné-Fouillard et être présenté à tout contrôle ;
- Annulation : finalement, je ne serai pas présent, j'adresse dès que possible un message à : technique@thorignefouillard.fr.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le

Pour la Ville
L'Adjointe déléguée au Marché Dominical
Sandrine GAIO

Le bénéficiaire
En signant, vous vous engagez à respecter les conditions ci-dessus.